

STAGES COURTS À L'INBP à Rouen

Pour toute correspondance :

INBP - Service Relation Client

150 boulevard de l'Europe - BP 1032 - 76171 Rouen cedex 1

Email : servicerelationclient@inbp.com

FINANCEMENT

Sous réserve de nouvelles dispositions

ARTISAN, CONJOINT COLLABORATEUR OU ASSOCIÉ INSCRIT AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

Vos stages peuvent être financés par le FAFCEA (ou tout autre OPCA, nous consulter).

1 : Remplissez le bulletin d'inscription p.12.

2 : À réception de ce bulletin, l'INBP vous adresse la demande de prise en charge du FAFCEA ainsi que la convention de formation.

3 : Ces documents sont à retourner à l'INBP, accompagnés d'un extrait d'inscription au Répertoire des Métiers (D1) de moins de 1 an à la date du stage, ou photocopie de votre carte d'artisan en cours de validité à la date du stage.

4 : À réception de ces documents, l'INBP effectue les démarches à votre place afin d'obtenir l'accord de prise en charge à hauteur d'un quota annuel. Au-delà de ce quota, c'est à vous de financer partiellement ou totalement la/les formations suivie(s).

Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte.

SALARIÉ DANS UNE BOULANGERIE-PÂTISSERIE (NAF 1071C) ET AUTRES RESSORTISSANTS DE L'OPCALIM

Vos stages peuvent être financés par l'OPCALIM.

1 : Remplissez le bulletin d'inscription p.12.

2 : À réception de ce bulletin, l'INBP vous adresse la demande de prise en charge unique de l'OPCALIM ainsi que la convention de formation.

3 : Ces documents sont à retourner à l'INBP.

4 : L'OPCALIM vous adresse directement sa réponse.

Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte.

SALARIÉ DANS UN AUTRE SECTEUR

L'INBP est habilité à établir des conventions dans le cadre de la formation continue. Prenez contact avec le responsable du personnel de votre entreprise.

DEMANDEUR D'EMPLOI INSCRIT AU PÔLE EMPLOI

Renseignez-vous auprès de votre conseiller du Pôle Emploi ou de votre Conseil régional.

APPRENTI

Pas de prise en charge financière.

INFOS PRATIQUES

CONFIRMATION

Quelques jours avant le stage, nous vous adressons une lettre de confirmation et un plan d'accès à l'INBP.

ANNULATION

Vos annulations doivent nous parvenir, au plus tard, 15 jours avant le stage. L'INBP se réserve le droit d'annuler un stage en cas de sous-effectif. Nous vous en informons alors, au plus tard, 8 jours avant le stage.

HORAIRES DES STAGES

L'accueil des stagiaires se fait à 8h30. La formation se termine à 15h le dernier jour.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

Vos déjeuners sont compris dans la formation. Nous pouvons vous réserver une chambre d'hôtel (cf bulletin d'inscription).

À PRÉVOIR

Une tenue professionnelle, un nécessaire pour prendre des notes et des photos.

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

SERVICE RELATION CLIENT

02 35 58 17 81

Au quotidien,
nous vous
conseillons
et vous
accompagnons.

